



Mairie  
1 place de la Mairie  
51120 Lachy  
Tél : 03-26-80-58-97  
[mairielachy@orange.fr](mailto:mairielachy@orange.fr)  
Heures d'ouverture :  
Mardi et jeudi  
17h30 – 19h00

**Arrêté N° 2020 11  
ANNULE ET REMPLACE**

**DELEGATION  
DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT  
Monsieur Christophe NERET**

**Le Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

**VU** le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date 08 juillet 2020,

**CONSIDERANT** que pour le bon fonctionnement des services communaux et pour permettre une bonne continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Christophe NERET, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants:

- diriger et organiser l'activité du personnel technique communal, A cet effet, il conviendra de mettre en place une méthode claire et efficace pour hiérarchiser et planifier les différentes demandes d'intervention
- toutes les attributions relatives au cadre de vie notamment pour l'entretien des espaces publics
- toutes les attributions relatives à la protection de l'environnement
- en l'absence du maire, du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> adjoints, assurer les permanences de mairie
- assurer l'étude et l'enregistrement des documents d'urbanisme

**ARTICLE 2 :** Le Maire, la Secrétaire de Mairie et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Sous-Préfète d'Épernay.

Fait à Lachy, le 08 juillet 2020

Reçu notification le 08 juillet 2020

le 3<sup>ème</sup> adjoint au maire,

Christophe NERET

Le Maire,  
Christophe BRNDEN  
(Maire)